

Convocation du 12/11/2024
Publication le 20/11/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 33
Quorum : 22

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Dix Huit Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 15_181124

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la cession à titre gracieux au profit de Monsieur Christian GEISSLER de la parcelle CI 383 de 809 m² - chemin des Solans.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Matthieu HERMANT)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_15-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°15_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Monsieur Marc NATAF a cédé à titre gratuit au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la parcelle cadastrée Section CI n° 383 d'une superficie de 809 m² située Chemin des Solans à Aubagne.

Cette cession de parcelle avait pour objet de procéder à l'élargissement du Chemin des Solans.

Par courrier du 13 Janvier 1997, le Conseil Départemental ne s'est pas opposé à ce que Monsieur NATAF use de son droit de délaissement afin de récupérer la propriété de ce bien n'étant plus utile à la voirie.

En date du 27 Janvier 1997, Monsieur Marc NATAF s'est engagé à céder cette parcelle, une fois rétrocédée à Monsieur Christian GEISSLER, acquéreur de la propriété.

Pour autant, la rétrocession entre le Conseil Départemental et Monsieur Marc NATAF n'a jamais été finalisée.

Cette même parcelle a été cédée à la Commune par le Conseil Départemental par acte notarié du 20 Septembre 2005, sans que Monsieur Christian GEISSLER en soit informé.

Ce dernier s'est récemment manifesté auprès de la Commune pour que cette parcelle, intégrée à sa propriété depuis l'origine, lui soit rétrocédée à l'euro symbolique.

Après étude, il se trouve que la parcelle CI n°383 ne représente aucun intérêt pour la Commune qui a ainsi confirmé son accord de principe sur la rétrocession de cette parcelle.

Cette délibération propose d'approuver la rétrocession à titre gratuit au profit de M. Christian GEISSLER de la parcelle cadastrée Section CI n° 383 d'une contenance de 809 m² située Chemin des Solans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée Section CI n°383 d'une superficie de 809 m² sise Chemin des Solans, n'a pas fait l'objet d'un aménagement public et ne présente plus d'intérêt pour la Commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accéder à la demande de Monsieur Christian GEISSLER de cession à titre gracieux de ladite parcelle,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_15-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024



Délibération n°15_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée Section CI n° 383 d'une superficie de 809 m² située Chemin des Solans à Aubagne, au profit de Monsieur Christian GEISSLER ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, auprès de l'étude de Maître DEVOS, notaire à Marseille (13).

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_15-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024

